

du 10 janvier, elle aurait pas mal déchanté. Voici le premier alinéa de ce compte rendu:

Mademoiselle Elizabeth Janzen, présidente nationale de l'Association des femmes conservatrices, qui a prétendu la semaine dernière à Calgary que les néo-Canadiens arrivés au Canada sous l'ancien gouvernement libéral avaient "définitivement été intimidés" et pour bien dire prévenus de voter pour les libéraux, a reconnu à Edmonton, mercredi, que, "s'il ne s'agissait pas d'intimidation, le pouvoir de suggestion et la réflexion ne laissent planer aucun doute".

La seule preuve que cette demoiselle fournit de cette déclaration extraordinaire et, je le répète, tout à fait fausse, c'est qu'elle avait découvert à Kitchener que le député libéral envoyait des lettres de félicitations aux gens qui obtenaient leur citoyenneté.

Je tiens à dire un mot de cette question d'envoi de lettres de félicitations aux nouveaux citoyens canadiens. Cette question s'est présentée bien des fois quand j'étais ministre. La question d'obtenir des tribunaux les noms des néo-Canadiens m'a été signalée par des députés qui siègent d'un côté et de l'autre de la Chambre, y compris en particulier un député qui fait maintenant partie du cabinet et qui, j'ai le regret de le dire, n'est pas ici en ce moment. Je songe au ministre des Postes. A mon avis, les deniers publics ne devraient pas servir à fournir ces listes de noms,—et je pense que l'honorable député qui est maintenant adjoint parlementaire pourrait le confirmer,—à n'importe quel député siégeant d'un côté ou de l'autre de la Chambre, mais ces listes sont du domaine public et tout député qui veut s'adresser aux tribunaux,—et cela s'applique aux deux tribunaux de compétence fédérale, à Toronto et à Montréal,—est parfaitement libre de le faire et de prendre les noms; je pensais qu'on pourrait aussi lui fournir un fauteuil et un pupitre pour qu'il puisse les transcrire. Ces facilités étaient offertes à tous les députés qui siègent de côté et d'autre de la Chambre et je suis sûr que bien des députés qui siègent sur des banquettes ministérielles peuvent corroborer sans la moindre hésitation tout ce que je dis. Je ne trouve rien à redire à ce qu'un député, conservateur, libéral, cécéliste ou créditiste, cherche à obtenir les noms de ceux qui se sont fait naturaliser afin de leur écrire pour les en féliciter. En somme, pour être choisis comme représentants du peuple en cette Chambre, nous tentons de persuader les électeurs,—je ne vois rien de répréhensible dans le recours à la persuasion,—que nous pouvons les représenter mieux qu'un autre.

A mon avis, ce procédé est tout à fait normal. Il est réellement révoltant de constater qu'une personne qui occupe une place aussi importante que cette dame dans la

hiérarchie du parti tory se permette des déclarations aussi exagérées et aussi fausses en invoquant comme argument qu'un député libéral a adressé des lettres de félicitations à de nouveaux citoyens. Personne, à mon avis, ne l'a fait avec plus d'assiduité que le ministre des Postes actuel. Évidemment, je ne sais pas si cela lui a rapporté des dividendes mais le ministre des Postes est encore ici.

Je ne trouve absolument rien à redire à cette pratique. Les choses seraient différentes s'il y avait eu la moindre distinction entre les partis représentés ici. Pour ce qui est des élections de 1957, le premier ministre a cru apparemment que le meilleur moyen de se gagner les suffrages des nouveaux Canadiens consistait à déclarer à l'association des journaux de groupes ethniques particuliers, ainsi que le rapporte le *Globe and Mail* du 27 avril, que son parti, s'il était élu, favoriserait un rythme d'immigration égal à celui de l'Australie, c'est-à-dire environ 600,000 immigrants par année, ce qui ne l'a pas empêché de mettre à peu près fin à toute immigration dès qu'il eût pris le pouvoir. J'ai dit bien clairement hier soir que je ne critique pas ce qu'on a fait mais je critique le recours à cette propagande factice au cours de campagnes électorales. Apparemment, les conservateurs n'osent pas promettre, pour les élections de 1958,—s'il y en a, ce que nous ne savons pas,—qu'ils accepteront un grand nombre d'immigrants mais ils déclarent maintenant qu'on cherche à intimider les nouveaux Canadiens.

L'hon. M. Fulton: J'invoque le Règlement, monsieur le président. L'honorable député peut-il me dire en quoi le programme d'immigration peut se rattacher au crédit touchant la division de la citoyenneté? Il me semble que l'argumentation de l'honorable député s'écarte entièrement de la question en délibération.

L'hon. M. Pickersgill: Il n'est pas nécessaire de débattre ce rappel au Règlement, monsieur le président, car j'ai dit tout ce que j'avais à dire.

M. Anderson: L'honorable député de Bonavista-Twillingate me permet-il de revenir sur ses observations? Il a parlé d'un de mes commettants. Je veux simplement faire remarquer que je suis présent aujourd'hui comme je l'ai été à toutes les séances de la Chambre. J'approuve entièrement ce qu'a dit M^{lle} Elizabeth Janzen. Je puis en assurer les honorables députés, le représentant de Bonavista-Twillingate devrait être le dernier à parler des déclarations fausses qu'on ait pu faire au sujet de Waterloo.